



## VILLE DE L'ISLE-ADAM

### DÉCISION DU MAIRE N°3/2023

**Objet : Convention relative à la mise à disposition d'un agent du CIG de la Grande Couronne pour une mission d'assistance à l'archivage et d'élimination sur le fonds communal.**

Le Maire de L'Isle-Adam,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-21 à L2122-23.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2020, donnant délégation au Maire.

Considérant la volonté de la Ville de L'Isle-Adam de mettre en place une mission d'assistance à l'archivage dans les locaux de la collectivité et notamment d'élimination sur le fonds communal avec un agent du Centre Interdépartemental de Gestion.

Considérant la proposition du Centre Interdépartemental de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France, 15 rue Boileau – 78000 Versailles, pour un montant forfaitaire de 45€ par heure de travail accomplie.

Considérant que cette convention détermine les modalités d'intervention et est convenue pour une durée de trois ans.

### DÉCIDE

- **de signer** la convention avec le Centre Interdépartemental de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France, 15 rue Boileau – 78000 Versailles, pour la mise à disposition d'un agent du Centre de Gestion à l'occasion d'une mission d'assistance à l'archivage et d'élimination sur le fonds communal, pour un montant forfaitaire de 45€ par heure de travail accomplie.

L'Isle-Adam, le 13 janvier 2023,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219503133-20230113-3-2023-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/01/2023

Mise en ligne le 13 janvier 2023

Le Maire de L'Isle-Adam,



*Sébastien Poniatowski*  
**Sébastien PONIATOWSKI**

*Délais et voies de recours : Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil BP 30322 - 95027 Cergy-Pontoise cedex, ou sur internet, à l'adresse [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

B.P.90083 - 95290 L'ISLE-ADAM  
TÉL.: 01.34.08.19.19 - FAX MAIRIE : 01.34.08.19.18 - FAX CASTELROSE : 01.34.08.19.75  
[www.ville-isle-adam.fr](http://www.ville-isle-adam.fr)

Toute correspondance doit être adressée à l'attention de Monsieur Le Maire  
[s.poniatowski@ville-isle-adam.fr](mailto:s.poniatowski@ville-isle-adam.fr)